



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISÈRE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUIN 2012



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 5 juin 2012, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Jean-Paul Morel à Alain Cacaly – Isella De Marco à Odile Bedeau de l'Ecochère – Rahma Khadraoui à Andrée Ligonnet – Fabienne Alphonsine à Daniel Tanner – Yannis Burgat à Michel Charpenay – Florentine Masse à Jean-Claude Cano – Grégory Coin à Thierry Vachon – Bénédicte Krebs à Isabelle Ballet – Stéphane Jeannet à Grégory Estrems

Absente : Véronique Soriano

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Isabelle Duret a été désignée.

DELIB 2012.06.11 24

OBJET : Financement d'un appareillage auditif au bénéfice d'un fonctionnaire

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité d'équiper un agent, ATSEM principal de 2^{ème} classe, titulaire, d'un appareillage auditif conformément à l'avis du médecin de travail du 6 mars 2012.

Ce financement s'inscrit dans le cadre des actions que les employeurs peuvent mener pour améliorer les conditions de vie des travailleurs handicapés qu'ils emploient et destinées à faciliter leur insertion professionnelle.

La prise en charge s'élève à hauteur de 2560.92€ et correspond au montant non couvert par la participation des régimes obligatoires et complémentaires de l'agent.

Cette aide fera l'objet d'une demande de remboursement auprès du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE l'engagement de cette dépense pour un montant de 2 560.92€ (deux mille cinq-cent-soixante euros et quatre-vingt-douze centimes).**
- **DIT que l'imputation de la dépense sera réalisée sur la ligne 020/6488.**

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 12 juin 2012.

Publication le 14 juin 2012.



Le Maire,

Michel BACCONNIER